



Patented  
Medicine Prices  
Review Board

Conseil d'examen  
du prix des médicaments  
brevetés

**DANS L'AFFAIRE INTÉRESSANT LA *Loi sur les brevets*, L.R.C. 1985, ch. P-4,  
dans sa version modifiée**

**ET DANS L'AFFAIRE INTÉRESSANT Alexion Pharmaceuticals Inc.  
et son médicament « Soliris »**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA DEMANDE VISANT À CAVIARDER UNE PARTIE  
DE LA DÉFENSE AVANT QU'ELLE NE SOIT RENDUE PUBLIQUE**

Décision rendue par le Panel d'audience sur la base du dossier écrit.

Date de l'ordonnance : 26 mars 2015

1. COMPTE TENU de l'avis d'audience délivré par le Secrétariat du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (le « **Conseil** ») le 20 janvier 2015 dans l'affaire susmentionnée;
2. ET COMPTE TENU de la défense déposée par l'intimée le 9 mars 2015;
3. ET COMPTE TENU de la demande du 12 mars 2015 déposée par les avocats de l'intimée en vue de caviarder une partie de la défense avant qu'elle ne soit rendue publique;
4. ET COMPTE TENU de la lettre du 18 mars 2015 par laquelle les avocats du personnel du Conseil ont indiqué qu'ils ne s'opposeraient pas à la demande déposée par les avocats de l'intimée.

LE CONSEIL STATUE QUE :

1. Il est fait droit à la demande.
2. La version confidentielle de la défense sera mise à la disposition de toutes les parties, du Secrétariat du Conseil et de toute autre personne agréée par la partie, sous forme écrite, ou suivant ce que le Conseil pourra ordonner ultérieurement.
3. Seule la version caviardée de la défense sera rendue publique.

FAIT à Ottawa, le 26 mars 2015

Signature originale expurgée

---

D<sup>r</sup> Mitchell Levine

**AVOCATS/REPRÉSENTANTS**

Pour le personnel du Conseil :

Parul Shah  
David Migicovsky  
Chris Morris

Pour l'intimée :

Alan West  
Malcom Ruby

Pour la Colombie-Britannique :

Barbara Walman